

Le 9 septembre 2020

PAR COURRIEL

**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et juridiques et chef de la  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0288**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 août 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... le nombre de cas de vols d'électricité décelés par Hydro-Québec depuis 2015.*

*1. J'aimerais obtenir ces données par année. Si possible, - j'aimerais également avoir les données pour chaque région.*

*2. J'aimerais obtenir la valeur en argent de ces vols d'électricité, et ce, par année depuis 2015.*

*3. J'aimerais savoir combien d'employés chez Hydro-Québec sont dans l'escouade dédiée aux vols d'électricité. J'aimerais connaître la masse salariale ainsi que le budget pour cette unité, par année.*

*4. Combien Hydro-Québec estime perdre, par année, en raison des vols d'électricité? »*

Tout d'abord, Hydro-Québec rappelle que jouer avec l'électricité comporte des risques qui peuvent mener à des blessures graves voir fatales.

En réponse aux points 1 et 2 de votre demande, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant le nombre de cas de subtilisations avérées par année de 2015 à 2019, ainsi que les montants facturés en raison des vols d'électricité :

Année	Nombre de cas de subtilisations avérées	Montants facturés (incluant les frais et pénalités applicables)
2015	538	1 868 000 \$
2016	605	1 791 900 \$
2017	408	2 114 000 \$
2018	363	3 955 000 \$
2019	458	5 807 000 \$

Les données pour 2020 ne sont pas disponibles.

Toutefois, concernant la ventilation par région des données demandées, nous ne pouvons vous communiquer l'information telle que demandée. Afin de produire cette information, les dossiers clients auraient besoin d'être analysés individuellement et l'information retravaillée afin d'être présentée par région. Nous invoquons à cet égard l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

En réponse au point 3 de votre demande, nous vous informons que l'unité Intervention vol d'électricité compte environ 45 personnes réparties sur le territoire du Québec, soit une masse salariale de 3,5M\$ en moyenne par année depuis 2015 (incluant le salaire de base, la rémunération incitative, le temps supplémentaire, les primes et revenus divers).

Enfin, en réponse au point 4 de votre demande, nous estimons que le vol d'énergie représente des pertes annuelles pour Hydro-Québec de 0,3% à 1% du total annuel des ventes d'électricité au Québec, soit environ 22 à 75 M\$. Ceci découle d'une analyse effectuée en 2011, soit avant l'implantation de l'infrastructure de mesurage avancé qui améliore la prévention et la détection du vol d'électricité.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.